



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 3 août 2019

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

**Comté de Lohéac :
le préfet applique des décisions de justice**

Ce samedi 3 août, le préfet de la Guadeloupe a mis en application plusieurs décisions de justice qui ordonnent la destruction de bâtiments et la remise en labour de parcelles agricoles appartenant à la compagnie agricole du Comté de Lohéac (Sainte-Rose) où étaient illégalement érigées des constructions et cultures.

Dans cette affaire privée, qui a fait l'objet de plusieurs décisions judiciaires favorables à la CACL et qui ne sont plus susceptibles d'aucune voie de recours (force de chose jugée), le juge a expressément demandé que le concours de la force publique soit accordé à la CACL.

L'intervention de l'Etat se limite donc à faire droit à cette injonction judiciaire. Aucune habitation n'est concernée par ces destructions de bâtiments.

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971